

**Finances – Centre Municipal de Santé**

**REF : DAF2012046**

**Signataire : MP/XV**

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Budget annexe du Centre Municipal de Santé - Budget primitif 2013**

**EXPOSE :**

La commune d'Aubervilliers, qui exploite le centre municipal de santé en application de l'article L6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 de son conseil municipal en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

La régie étant chargée de l'exécution d'un service public administratif, sa comptabilité est soumise à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct.

Le projet de budget comprend désormais la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui lui sont affectés par la Commune ou mis à sa disposition.

**Le budget primitif 2013 du Centre Municipal de Santé qui vous est proposé constitue donc pour la 1<sup>ère</sup> fois un budget annexe distinct du budget principal de la commune.**

Ce budget facilite notre connaissance des coûts réels d'exploitation et permet ainsi une meilleure visibilité pour la gestion de la structure afin d'améliorer la qualité du service public et de garantir la pérennité d'une offre de soins primaires de qualité et d'actions de santé publique étendues.

L'objectif d'améliorer l'équilibre budgétaire du CMS tout en développant le service public local de santé est au cœur du budget 2013 du CMS qui vous est présenté. La subvention d'équilibre de la ville sera en nette diminution à périmètre constant pour l'année 2013. Cette diminution est d'environ 70 000 euros par an depuis 2011. Elle est le résultat d'un effort important de maîtrise des dépenses et de développement des recettes qui devra être poursuivi dans les prochains exercices

## Analyse du budget 2013

### 1. Volet dépenses 5 156 173 €

➤ **Charges générales directes : 289 217 €**

Evolution 2012-2013 : + 16 877 € soit + 6,2%

Volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement : -6,2% hors nouvelles activités que sont l'augmentation de l'activité de prothèse (+23 000 € de commandes qui génèreront de nouvelles recettes), la mise en place de l'unité de victimologie (8 500 €) et la consultation en langue mandarin pour les migrants d'origine chinoise (2 750 €).

➤ **Charges de personnels 2013 : 4 123 017 €**

Evolution 2012-2013 : + 143 695 € soit + 3,6 %

Augmentation modérée de la masse salariale liée au recrutement d'une nouvelle gynécologue et d'une nouvelle radiologue notamment.

➤ **Charges générales indirectes : 633 939 €**

Intégration nouvelle des charges générales indirectes dont :

- Entretien des bâtiments : 191 808 €
- Location des bâtiments : 169 040 €
- Frais de gestion (2,5% des dépenses) : 123 077 €
- Parc informatique : 56 606 €
- Fluides : 29 300 €
- Gardiennage : 17 632 €
- Téléphonie : 9725 €
- Blanchisserie : 7024 €

➤ **Dotation aux amortissements : 110 000 €**

La dotation aux amortissements permet de financer 40 300 € d'investissements (+13 900 € soit +52,7 % entre 2012 et 2013) comprenant notamment :

- le renouvellement d'un fauteuil dentaire(28 550 €)
- l'acquisition d'un nouvel ECG pour la consultation de médecine du sport (1 550 €)
- l'acquisition d'un oxymètre enfant pour mesurer la saturation des enfants dyspnéiques (650 €)

### 2. Volet recettes 3 316 718 €

➤ **Nette hausse des produits des services en 2013 : 2 449 511 €**

○ Evolution 2012-2013 : + 214 719 € soit + 9,6 %

○ Principales recettes des services :

▪ Rémunération des actes : 2 385 567 €

Les recettes des actes sont en forte hausse suite au recrutement de nouveaux praticiens (médecin généraliste, gynécologue, orthodontiste) et à l'augmentation des tarifs des soins dentaires hors nomenclature en 2012 (prothèses fixes et mobiles, orthodontie).

▪ Prestations infirmières pour le SSIDPAH : 24 024 €

▪ Convention prélèvements biologiques De Ramel : 39 920 €

- **Dotations et participations : 867 207 €**
  - Evolution 2012-2013 : + 106 396 € soit + 12,3 %
  - Principales subventions :
    - Planning familial (CG 93) : 284 482 €
    - Expérimentation des nouveaux modes de rémunération (eNMR, ARS) : 168 725 € (+ 55 000 €)
    - CSAPA (addictologie, ARS) : 155 000 €
    - Remboursement des cotisations patronales des praticiens en secteur 1 par la CPAM : 200 000 € (proportionnel au nombre de praticiens)

### **3. Subvention d'équilibre du CMS pris en charge par la ville d'Aubervilliers sur son budget principal : 1 839 455 €**

- **Déficit hors charges indirectes et hors investissements : 1 095 516 €**
  - Déficit sur le même périmètre en 2011 : 1 237 053 €
  - Evolution 2011 – 2013 du déficit : - 141 537 € soit – 11.4 %
  - Evolution moyenne du déficit sur 1 an : - 70 800 €, soit - 5,7% par an
  
- **Déficit total, intégrant les charges indirectes et les investissements : 1 839 455 €**

Le caractère obligatoire des amortissements génère un autofinancement de 110 000 euros pour l'année 2013.

Les besoins d'investissements pour 2013 sont estimés à 40 300 euros.

**Au final, la section d'investissement se trouve en excédent de 69 700 €** (différentiel entre les 110 000 € de recettes d'amortissements et les 40 300 € de dépenses). L'article L.1612-7 du CGCT autorise cet excédent de la section d'investissement généré par les charges d'amortissement.

**Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012**

**N° 310**

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances – Centre Municipal de Santé**

**REF : DAF2012046**

**Signataire : MP/XV**

**OBJET :Budget annexe du Centre Municipal de Santé - Budget primitif 2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 239 du 27 septembre 2012 portant évolution de la forme juridique du Centre Municipal de Santé par la mise en place d'une Régie dotée de la seule autonomie financière,

Vu le projet de budget primitif 2013 du Centre municipal de Santé,

Considérant la nécessité pour le Centre municipal de Santé de disposer d'un budget exécutoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour assurer son fonctionnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création d'un budget annexe pour le Centre municipal de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**APPROUVE** le budget primitif 2013 du Centre municipal de Santé comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 156 173 €

Recettes : 5 156 173 €

## INVESTISSEMENT

Dépenses : 40 300 €

Recettes : 110 000 €

**DIT** que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué